

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**TERRASSEMENT ET REVETEMENT D'UNE
PLATEFORME DE TERRAIN MULTISPORTS**

Date et heure limites de réception des offres :
31/10/2017

COMMUNE DE BOHAL

Article 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet le terrassement et revêtement d'une plateforme de terrain multisports.

Article 2 : CONDITIONS DU MARCHÉ

2.1 Etendue du marché et de la procédure

La procédure de passation est celle de la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.2 Lot - Options

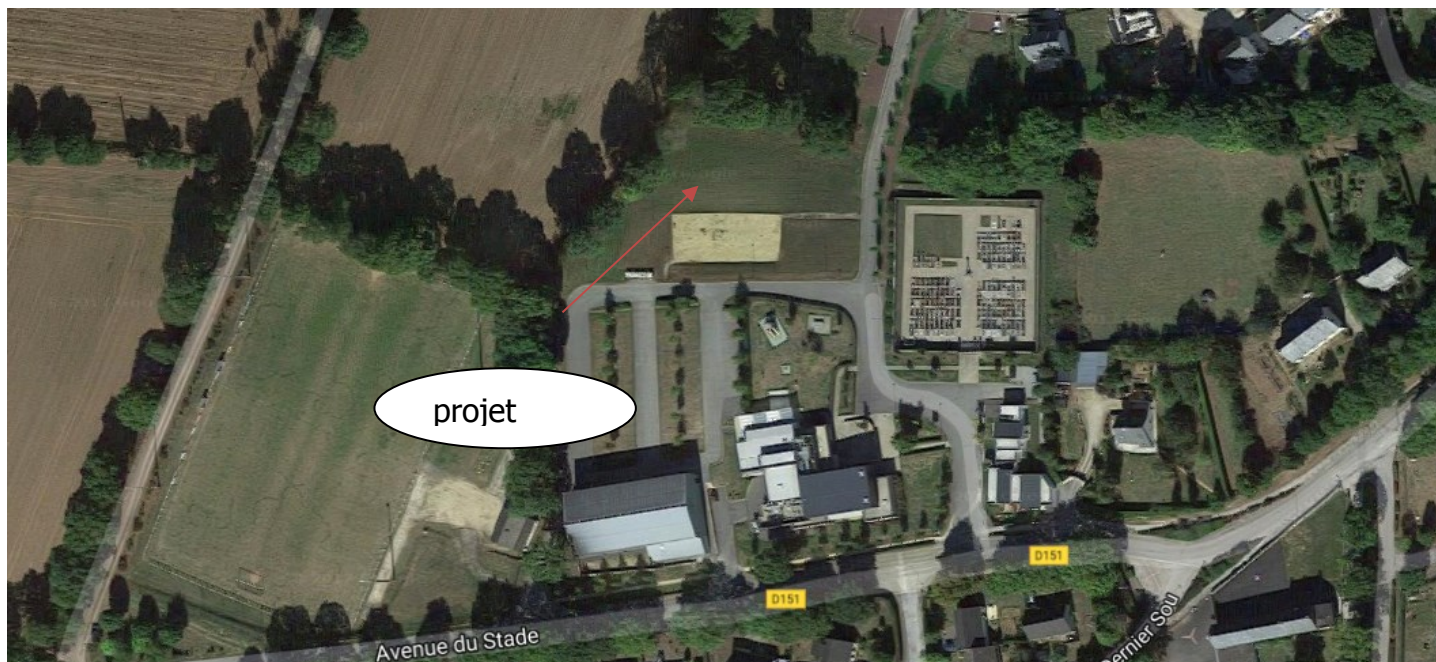
Le marché comporte 1 lot :

Lot 1 : terrassement et revêtement d'une plateforme

option : agrandissement de la plateforme existante

Emplacement

L'emplacement retenu pour implanter le terrain multisports est située sur la référence cadastrale AA16



2.3 Mode de règlement

Le mode de règlement choisi est le paiement par virement au moyen d'un mandat administratif à l'ordre du fournisseur titulaire du marché (*Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal au format IBAN*)

2.4 Délai de livraison

Les offres devront présenter un calendrier prévisionnel des travaux.

2.5 Pénalités de retard de livraison

Par dérogation à l'article 14 du CCAG-Travaux, dans le cas où le titulaire n'exécuterait pas les travaux attendus dans les délais contractualisés (sauf cas de force majeure), le maître d'ouvrage se réserve le droit, sans mise en demeure préalable, pour autant que la responsabilité du candidat soit engagée, d'appliquer par jour calendaire de retard, des pénalités de 50 (cinquante) euros par jour.

Le montant de ces pénalités sera déduit de la facture correspondante. Aucune TVA ne s'applique aux pénalités de retard.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixées au 31/10/2017 à 12h30.

ARTICLE 3 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

3.1 Lot - Terrassement et revêtement

3.1.1 Présentation de l'offre

L'offre concerne la création d'une surface en enrobé de 30 m X 15 m ainsi qu'un accès de 24 m X 1.5 m.

L'offre devra comprendre :

- Le bordereau des prix unitaire comprenant le prix détaillé des prestations.
- La durée de travaux et les délais d'intervention.
- Les tarifs devront être mentionnés en HT et TTC.

3.1.2 Garanties, capacités techniques

L'entreprise devra montrer ses capacités techniques à répondre au marché.

3.1.3 Descriptif des travaux et qualité des produits

L'entreprise devra compléter dans le bordereau des prix la provenance des fournitures utilisées.

PLATEFORME ET ENROBES

* Mise à niveau d'une plateforme déjà existante de 30 m x 15 m. Sol plan avec deux pentes de 1,5 cm/m

* Pose d'un enrobé d'une épaisseur de 6 cm minimum 130 kg/m²

* Remise en état du cheminement piéton côté est d'une longueur de 24 m x 1,5 m en matériaux type GNTB adapté pour PMR

* Remise en état du terrain en terre végétale autour des travaux

OPTIONS : création d'une piste d'athlétisme

- Agrandissement de la plateforme pour une surface totale de 41 m x 20 m en enrobé soit 370 m² en plus
 - Terrassement en fond de forme sur 30 cm
 - Empierrement avec matériaux 0/150 sur 30 cm
 - Empierrement de finition avec matériaux de 0/20 sur 12 cm
 - Mise en place d'un enrobé de 6 cm à 130kg/m²
- Création d'un drainage périphérique 122 ml

3.1.4 CONTACTS A PRENDRE AVANT TOUT COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Avant tout commencement des travaux, le titulaire du marché se mettra en contact avec la mairie de BOHAL et le titulaire du marché de fournitures du terrain multisports afin de coordonner la phase préparation de la plateforme et la phase installation du terrain multisports.

Le titulaire du marché de fourniture du terrain multisports réceptionnera ces travaux afin qu'aucune malfaçon ne soit remise en cause lors de l'installation du terrain multisports (transmission au titulaire de la prestation de terrassement des prérequis indispensables à sa réalisation).

3.1.5 - BON D'IDENTIFICATION ET PESAGE DES MÉLANGES

Le titulaire du marché doit fournir les bons de livraisons des matériaux utilisés.

Les matériaux sont livrés avec un bon d'identification, comportant notamment :

- le numéro du bon,
- la raison sociale du producteur,
- la désignation des matériaux,
- la date, heure de départ de la centrale,
- le tonnage transporté,
- l'identification du transporteur

3.1.6 – Installations de chantier – Accès

Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise titulaire devra assurer, à ses frais, la fourniture, la pose, l'entretien et la dépose des installations de chantier.

L'entrepreneur devra mettre en place, à ses frais, tous les panneaux de signalisation nécessaires, signalant les travaux en cours et la sortie d'engins et de camions sur la voie publique et assurer, si nécessaire, le nettoyage régulier des voiries existantes utilisées.

3.1.7 Nettoyage du chantier

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'Entrepreneur devra débarrasser le chantier et ses abords de tous les matériaux, débris, gravats, etc. déposés à l'occasion de ses propres travaux et en faire une remise en l'état si nécessaire.

Dans le cas contraire, le Maître d'Ouvrage procédera aux opérations de nettoyage, aux frais de l'entreprise.